

Délibération 2026/03/20/01

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de Mr DEPOORTERE Thierry, Maire, et suite à une convocation du 16 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Etaient présents : Mme Céline **Aguzzi**, M Nicolas **Ameye**, Mme Aurélie **Bernard**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Guewen **Crapart**, Mme Anne **Delautre**, M Thierry **Depoortere**, M Dominique **Dhalluin**, Mme Nicole **Lacante**, M Didier **Lesoin**, M Ludwig **Lesoin**, M Thomas **Panien**, Mme Olivia **Sellier**, Mme Valérie **Vanlaer**.

Absents excusés : 0

Objet : Election du maire et des adjoints

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2122-7 et l'article 2122-7-1 du code général des collectivités territoriales,

Il est procédé à l'élection du maire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat : Thierry DEPOORTERE

Après vote, est élu à la majorité absolue, Thierry DEPOORTERE, Maire de la commune de LA NEUVILLE.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints.

Candidat 1^{er} Adjoint : Danièle CAMBIER

Candidat 2^{ème} Adjoint : Dominique DHALLUIN

Candidat 3^{ème} Adjoint : Valérie VANLAER

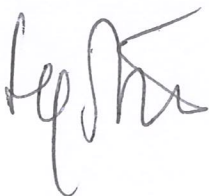
Après vote est élu, Danièle CAMBIER, 1^{er} Adjoint, Dominique DHALLUIN, 2^{ème} Adjoint, Valérie VANLAER, 3^{ème} Adjoint.

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour, mois, an susdit

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Thierry DEPOORTERE



Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 059-215904277-20260320-2026_03_20_01-DE

